

COMMUNIQUE – Reprise des clubs d'activité

30 mai 2020

Aux adhérents des clubs d'activité de la MJC d'Aureilhan,

Dans notre communiqué du 8 mai dernier, nous nous étions engagés à revenir vers vous au regard des arbitrages nationaux et engagements locaux, conditions nécessaires pour envisager une reprise de tout ou partie des clubs.

DES CLUBS CONFINES

Pendant cette période de confinement, le réseau des MJC est resté solidaire et mobilisé. Fidèles à nos valeurs, nous avons mis en œuvre des initiatives pour maintenir le lien social, aider les familles dans leur fonction éducative, faciliter l'accès à d'autres formes de loisirs et de culture pour tous.

Ainsi, concernant les clubs, certains ont pu se maintenir à distance, d'autres ont été suspendus. Néanmoins, pendant cette période difficile, certains intervenants, qui n'ont pas pu maintenir leur cours à distance, ont gardé bénévolement le lien avec vous.

Nous nous sommes ensemble mobilisés pour offrir quelques contenus à destination de tous nos publics, adhérents de clubs ou non, pour vous aider à traverser ce confinement, notamment à travers la création de la page #Clubsàlamaison sur notre site internet.

LA MJC PEU A PEU DECONFINEE

Depuis le 11 mai, un déconfinement progressif s'organise, traduit localement à la MJC par un Plan de Reprise d'Activité, c'est-à-dire un ensemble de procédures permettant la reprise des activités en cohérence avec le contexte de crise sanitaire et les mesures, nationales et locales, spécifiques à chaque domaine.

Ainsi, depuis le 14 mai, les ALAE ont pu réouvrir, en concertation avec la Mairie d'Aureilhan et en appui de l'accueil des élèves. Depuis le 20 mai, l'ALSH a pu de nouveau accueillir du public, en nombre limité, et en cohérence avec les recommandations du protocole sanitaire des Accueil Collectifs de Mineurs.

LES CONDITIONS DE REPRISE DES CLUBS

Néanmoins, les activités de loisirs, culturelles et sportives, sont encore soumises à de nombreuses restrictions. Et notre type d'établissement est encore en attente d'un décret autorisant l'accueil du public hors ALSH.

C'est pourquoi, avec l'ensemble des intervenants nous avons travaillé à un programme de reprise différencié pour chaque club, cohérent avec le cadre et le fonctionnement de chaque club et au regard des autorisations locales et nationales, existantes et à venir, à partir du 2 juin :

❖ **Les conditions de reprise :**

- 10 personnes maximum par groupe
- Distanciation physique de 1m minimum
- Respect réciproque du protocole sanitaire établi avec la Mairie d'Aureilhan

❖ **Les propositions travaillées par les intervenants et l'équipe MJC :**

- Reprise des cours en présentiel à la MJC : Anglais, Espagnol, Percussions, Tapisserie sur siège

- Reprise des cours en présentiel dans le parc de l'ECLA : Yoga, Pilates, Do In Abdos, Clown, Self Boxe Dancing (uniquement le cardio)
- Maintien à distance (visio ou mail) : Anglais kids, Chinois, Japonais, Manga
- Pas de reprise possible : Théâtre, Comédie musicale, Dessin, Informatique
- Les Clubs Salsa et Rock sont encore en question, le statut des danses de couple n'étant pas tranché. Nous réfléchissons à les transformer en stages à des dates ultérieures.

L'ensemble de ces propositions est décliné sous forme de guide en pièce jointe, ainsi qu'un résumé du protocole sanitaire (hygiène et flux de circulation).

Le détail de ce protocole est consultable sur demande avant la reprise du 1^{er} cours en présentiel, directement par mail à la MJC.

Attention : dans cette période, un impératif s'impose à chacun: l'engagement réciproque à la connaissance, l'acceptation et le respect des procédures établies par la MJC et la Mairie d'Aureilhan afin de répondre aux exigences réglementaires.

En conséquence, au début du 1^{er} cours de reprise, chaque intervenant fera émarger les adhérents du club quant à leur prise de connaissance et l'acceptation du protocole sanitaire relatif aux clubs.

APPEL A LA SOLIDARITE MUTUELLE ET RECIPROQUE

Ce contexte de crise sanitaire impacte fortement les associations, amenées à suspendre leurs activités et prendre des dispositions pour leurs salariés, pour les intervenants de clubs, qu'ils soient salariés ou auto-entrepreneurs, et à terme peut mettre en danger le modèle socio-économique.

En ce sens, la Confédération des MJC de France (CMJCF) lance, dans un communiqué, un "Appel à la solidarité mutuelle et réciproque".

Ainsi, comme beaucoup de structures, nous proposons à nos adhérents de valoriser l'engagement de l'équipe de la MJC et de ses intervenants dans cette mission de lien social, notamment pendant cette période de confinement, et à faire acte de solidarité en maintenant vos cotisations.

Dans ce cas, la MJC étant une structure *reconnue d'utilité publique*, nous pouvons vous délivrer un reçu fiscal équivalent à un trimestre de votre cotisation, sur simple demande.

En ces temps d'incertitude, être adhérent d'une MJC constitue déjà en soi un acte de solidarité qui traduit l'adhésion à nos valeurs. C'est grâce à nos adhérents que nous continuons d'exister, grâce à votre soutien et votre solidarité dans ces moments de fragilité que les MJC poursuivront leurs projets de proximité.